



DÉLIBÉRATION N°2026-12

Séance du jeudi 19 février 2026

LE 19 FÉVRIER 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 13 FÉVRIER 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE TOUZARD, MAIRE.

Nombre de Conseillers

| | |
|-------------|----|
| En Exercice | 18 |
| Présents | 14 |
| Votants | 16 |

Présents : Mme Isabelle TOUZARD, M. Gilles CUSIN, Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD, Mme Séverine SEGISMONT, Mme Corine DURAND, Mme Hélène BONNECUELLE, M. Dominique BARIL, M. Guilhem GARCIN, M. Laurent MAYOUX, M. Jean-Claude MOURET, Mme Claudine MOYA-ANNE, M. Patrick ORTIGOSA, Mme Véronique POMAREDE, Mme Laurence ROUSSEAU.

Pouvoirs :

Mme Mélanie ARNAL avait donné pouvoir à Mme Claudine MOYA-ANNE,
M. Laurent PRAT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,

Absents : M. Gilles CHICAUD, M. Bernard SENAULT

Secrétaire de séance : Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame la Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités notamment l'article L.2122-22,
Vu la délibération 21/2024 du 21 mars 2024 fixant les tarifs d'Occupation du Domaine Public,

Madame la Maire expose :

Il convient d'actualiser les tarifs d'Occupation du Domaine Public et de préciser certaines conditions d'application, comme décrit dans le formulaire de Demande d'autorisation ci-joint.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **DE VALIDER** le nouveau formulaire de demande d'Autorisation d'Occupation du Domaine public ci-joint,
- **D'ADOPTER** les nouveaux tarifs d'occupation du domaine public comme détaillé dans le formulaire ci-joint,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

POUR : 16 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Juliette PAPROCKI-CAMARD

Secrétaire de séance



Isabelle TOUZARD

Maire



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 26/02/2026

et de sa publication le 26/02/2026

et/ou de sa notification le _____